

LISTE DES SUJETS DE RIO TINTO ALCAN INC.

Informations générales

Personne intéressée

Courriel

Rio Tinto Alcan inc., représentée par :

Pierre D. Grenier
Dentons Canada s.e.n.c.r.l.

pierre.grenier@dentons.com

Marc Fortin
Rio Tinto Alcan inc.

marc.fortin-eeq@riotinto.com

Numéro de dossier : R-4347-2026

Sujet #1 :

- Mise en application des exigences de la norme de fiabilité PRC-029-1, telles qu'elles sont énoncées à son annexe Québec (Pièce B-0012).

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet

- Le tableau de mise en application des exigences de la norme de fiabilité PRC-029-1 à son annexe Québec (pièce B-0012, p QC-2 de 8) propose une mise en application présentée comme variable, mais qui, en pratique, ne semble pas pouvoir l'être véritablement.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées

- Avant de prendre position et de présenter les conclusions sommaires recherchées ou proposer des recommandations, RTA demandera une explication au Coordonnateur quant à la raison pour laquelle il n'a pas été simplement proposé que la date de mise en application des exigences de la norme soit fixée à « trois (3) mois suivant l'entrée en vigueur de la norme PRC-029-1 ».

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert

- RTA entend participer à toute séance de travail organisée par la Régie pour obtenir toutes les informations requises et les propositions de texte par le Coordonnateur afin de permettre à RTA de soumettre à la Régie ses commentaires et ses conclusions sommaires recherchées, le cas échéant.
- Si requis, les demandes de RTA pourraient faire l'objet d'une demande de renseignements au Coordonnateur.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande

NA

* * *

Sujet #2 :

- Guide d'implantation détaillé de la norme de fiabilité PRC-029-1.

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet

- La mise en œuvre des exigences de la norme de fiabilité PRC-029-1 requiert des simulations d'une grande complexité ainsi qu'une connaissance approfondie des composantes électroniques et numériques propres à chaque fabricant.
- L'information et le plan de mise en œuvre versés au dossier ne paraissent pas suffisants pour permettre une évaluation adéquate des répercussions de la norme ni pour établir un plan de conformité rigoureux.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées

- RTA demandera, à titre de conclusions sommaires recherchées ou de recommandations proposées, que le Coordonnateur dépose au dossier un guide d'implantation et de simulations nettement plus détaillé, incluant notamment, pour les simulations EMTP (*Electromagnetic Transients Program*), les conditions initiales requises pour les équipements de production.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert

- RTA entend participer à toute séance de travail organisée par la Régie pour obtenir toutes les informations requises et les propositions de texte par le Coordonnateur afin de permettre à RTA de soumettre à la Régie ses commentaires et, le cas échéant, une preuve écrite pour mieux préciser et encadrer sa demande.
- Si requis, les demandes de RTA pourraient faire l'objet d'une demande de renseignements au Coordonnateur.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande

- Il serait très pertinent que le Coordonnateur recueille des renseignements supplémentaires auprès des entités déjà assujetties à la norme PRC-029 afin de s'assurer que tous les documents et toute l'information requis figurent au dossier et que la mise en œuvre de la norme s'effectue de manière claire et efficace.